



COMPTE-RENDU DE RÉUNION N°9

GROUPE DE TRAVAIL

Date : mercredi 2 juillet 2025

Heure : 14h

Présents :

- Groupe de travail : Charles-Édouard FICHET (Maire), Pierre GUILLARD (conseiller municipal), Brieuc DE KERSABIEC (conseiller municipal), Corinne MENIER (adjointe), Louis MENIER (adjoint)
- Autres : Mélissa AUGUSTIN (Ploërmel Communauté), Anne Claire DAVOST (L'Atelier d'Ys)

Excusée : Valérie LE GAREC (secrétaire de mairie)

M. FICHET commence par résumer un débat qui a eu lieu mi-juin au sein de Ploërmel Communauté sur la possibilité d'engager l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le débat a conclu sur la volonté de se lancer en PLUi à brève échéance, afin de profiter des compétences acquises pendant ce mandat-ci, avant les élections municipales de mars 2026. Le temps de s'accorder sur les principes de gouvernance et de lancer les études, le territoire ne disposerait pas de PLUi avant 6 ans environ.

I. Relecture du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le groupe de travail relit ensemble le PADD rédigé par Mme DAVOST sur la base des échanges des précédentes réunions. La nouvelle version du PADD est annexée au présent compte-rendu.

1. L'habitat

Le SCoT et le PLH étant en cours de révision, les objectifs chiffrés annoncés dans le PADD sont provisoires. Mme AUGUSTIN propose de communiquer les nouveaux objectifs du PLH en matière de production de logements.

2. Le cadre de vie

Le groupe de travail souhaite modifier le titre pour ne pas insister sur le bourg au détriment du reste du territoire.

Parmi les projets en matière de mobilités, sont ajoutés le projet de parking à côté du Café Vagabond et le projet de liaison cyclable entre le bourg et Brignac dans le cadre du schéma cyclable de Ploërmel Communauté. En revanche, le projet de chemin piéton entre la salle socio-culturelle et le secteur de la Roseraie est supprimé.

Le groupe de travail s'interroge sur le périmètre de la zone d'équipements (et donc de la zone agglomérée) : faut-il l'élargir plus à l'ouest, au-delà de la haie, jusqu'au bout du terrain communal ? En effet, les plans de réaménagement du terrain autour de la salle communale ne sont pas arrêtés. Mme DAVOST indique que, s'il s'agit d'aménagements légers et réversibles, comme un stationnement perméable ou des plantations, il n'y aura pas besoin d'autorisation d'urbanisme : ce sera possible sans étendre le périmètre de la zone d'équipement. Les



Commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

Élaboration du PLU

aménagements pourront en revanche éventuellement compter comme de la consommation d'espace – mais cet espace est déjà potentiellement compté comme « coup parti ». Ce que prend ou non en compte le MOS reste assez variable. Le groupe de travail se prononce pour maintenir le périmètre de la zone d'équipement tel quel.

3. L'environnement

Les projections de consommation d'ENAF sont discutées. Mme DAVOST indique que, au vu des incertitudes sur le mode de calcul du MOS et de la petitesse des chiffres de consommation de la commune (moins de 1 hectare au total), elle a reporté sur le PADD les hypothèses de consommation maximum. La consommation réelle devrait être moins que 0,2 hectare pour l'habitat (car le MOS devrait effacer toutes les petites surfaces d'ENAF comprises dans le bourg), moins que 0,1 ha pour l'équipement (car le terrain de la halle devrait déjà être compté comme coup parti), et moins que 0,2 hectare pour l'économie (car il n'y a à ce jour aucune demande de STECAL pour les entreprises situées en campagne).

Ces chiffres seront présentés tels quels lors de la réunion avec les personnes publiques associées, comme base de discussion.

M. FICHET rappelle que, avec ce PLU qui respecte la Loi climat et résilience en matière de sobriété foncière, la commune a perdu la moitié de sa surface de terrains constructibles par rapport à la carte communale en vigueur.

Document annexé au présent compte-rendu :

- PADD rédigé et modifié suite à la réunion (V2 datée du 8 juillet 2025)
- Liste des personnes publiques associées
- Modèle d'invitation aux personnes publiques associées

Prochaines réunions :

- Mercredi 1^{er} octobre à 14h : présentation du PADD aux personnes publiques associées
- Mercredi 8 octobre à 19h : présentation du PADD et débat au Conseil municipal
- Jeudi 9 octobre à 18h : réunion publique de présentation du PADD à la population à la salle des fêtes

Mme DAVOST invite la commune à convier les personnes publiques associées à la réunion du 1^{er} octobre au minimum un mois avant la réunion pour s'assurer de leur présence. Elle demande à la mettre en copie de l'e-mail d'invitation afin de communiquer à tous le PADD et les documents qui seront étudiés lors de la réunion.